

Réservation prioritaire aux bénévoles, aux Sorgeais et parents d'élèves jusqu'au 31 Mars

:



Nom, prénom _____

Adresse _____

CP / ville _____ Tel : _____

Mail : _____

Pièce d'identité - A PRESENTER LE JOUR DE L'EVENEMENT : ☐ Carte d'identité ☐ Passeport

Numéro _____ Date d'émission ____/____/____ Délivré par _____

Je réserve _____ emplacement(s) x 10 € = _____ €

Je certifie avoir pris connaissance du règlement verso et en accepte le contenu (**Vide grenier réservé aux particuliers uniquement**).

Je soussigné(e) _____ atteste sur l'honneur ne pas participer à plus de deux vide-greniers en 2025 (décret N°2009-16 du 7-01-2009).

A _____ le ____/____/____ **signature** :

Votre numéro d'emplacement ne vous sera envoyé qu'après réception de **la totalité des documents à :**
« Pucés Sorgeaises », Association des Parents d'Elèves, 7 rue de la Vicomté, Sorges 49130 LES PONTS-DE-CÉ
ou par mail à pucés.sorgeaises@gmail.com

Documents impératifs :	☐ Règlement par chèque à l'ordre de l'Association des Parents d'Elèves Raoul Corbin
	☐ Virement sur l'IBAN FR76 1027 8394 3000 0200 0370 108, intitulé : "PUCES + nom de la réservation"
Au choix :	☐ Deux enveloppes timbrées avec votre adresse pour recevoir le justificatif et le bulletin pour 2026
	☐ Vous acceptez de recevoir le justificatif par mail et pouvoir le présenter le jour J

Edition 2025 : buvette et restauration sur place - écurie de Cé et Solex d'Anjou

Tél : 07 49 47 55 53

RÈGLEMENT DU VIDE-GRENIER "LES PUCES SORGEAISES"

Article 1 Les Pucés Sorgeaises, organisées par SORGES LOISIRS (l'Association des Parents d'Elèves de l'école Raoul Corbin et l'Amicale de Sorges) sont **réservées aux particuliers**. Ceux-ci ne peuvent vendre que des **objets personnels usagés**. N'est pas autorisée la vente d'armes, de produits alimentaires, d'animaux vivants, et d'objets à caractère pornographique.

Article 2 La réglementation des vide-greniers stipule que « *tout particulier ne doit pas faire plus de deux vide-greniers dans l'année civile* ».

Article 3 L'emplacement de **3 m** linéaires est à **10 €** (dix euros). Il est attribué sur réservation avec les pièces à fournir (voir recto).

Article 4 Les emplacements seront attribués **selon la disponibilité au moment de la réservation et par ordre d'arrivée**. Aucune réclamation ne sera admise.

Article 5 L'installation des exposants se fera de **6h30** à 8h30. Les exposants non arrivés à 8h45 seront considérés absents. **Tous les véhicules des exposants devront stationner obligatoirement dans le parking mis à leur disposition. Aucun véhicule ne sera autorisé à circuler ni à stationner dans le périmètre du vide grenier** entre 9h et 18h, sauf accord des organisateurs.

Article 6 L'exposant s'engage à tenir son stand pendant toute la durée de la manifestation.

Article 7 Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre ou la moralité de l'exposition (ceci sans qu'il puisse leur être réclamé d'indemnisation d'aucune sorte), qui ne respecterait pas le règlement des Pucés Sorgeaises qu'il a signé, ou qui ne respecterait pas l'environnement et serait responsable des dommages causés.

Article 8 Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne pourront être tenus responsables, notamment en cas de perte, casse, vol ou autre détérioration. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident de personne(s) occasionné avant, pendant ou après l'exposition. Il en va de même pour l'utilisation des structures de jeux sur les aires aménagées.

Article 9 En cas de force majeure entraînant la suppression de la manifestation, les sommes versées seront remboursées. En cas d'annulation de la part de l'exposant, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 10 A l'arrivée, l'exposant devra fournir le reçu d'inscription. En cas de non présentation, l'admission sur les lieux sera refusée.

Article 11 Les exposants devront **laisser leur emplacement dans l'état de propreté** dans lequel ils l'ont trouvé à leur arrivée, et prévoir les sacs poubelles nécessaires. Les invendus devront être remportés (pas de benne à déchets sur place).

Les organisateurs vous souhaitent une agréable journée.

Les enfants de l'école Raoul CORBIN vous remercient pour votre participation au financement de leurs différents projets.